

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents

à l'ouverture de la séance: 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES (sauf délibération n°2024/001), Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS (sauf délibérations n°2024/007), Jean TELASCO, Marc BILLES (sauf délibération n°2024/002), Françoise CAMPREDON, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Yannick COSTA (sauf délibération n°2024/002), Jean-Pascal GARDELLE, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Corinne MCKENZIE (Pouvoir à Karine CAROLA), Joël PACULL (Pouvoir à Jean TELASCO), Yves ESCAPE, (pouvoir à Guy PALOFFIS), Laurent FOURMOND (pouvoir à Yannick COSTA - ,

Absents excusés : Evelyne SARRAZIN, Christelle LEBOEUF, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA.

Date de la convocation : 31/01/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote																								
2024/001	AVIS SUR PROJET DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON	► EMET un avis favorable sur le projet du SCOT « <i>Plaine du Roussillon</i> » arrêté.	Adoption à l'unanimité																								
2024/002	VERSEMENT AVANCE SUR SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION FETES ET CULTURE - BP 2024	► DECIDE de verser une avance de 5 000 € sur la subvention 2024 à l'Association Fêtes et Culture ; Cette somme sera prévue au compte 65748 du budget primitif 2024.	Adoption à l'unanimité																								
2024/003	ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2024 – BUDGET PRINCIPAL	► D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023 : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHAPITRES</th> <th>TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2023 (en €)</th> <th>CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2024 (art L 1612-1 CGCT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Immobilisations Incorporelles</td> <td>23 000.00</td> <td>5 750.00</td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>Subventions d'équipement versées</td> <td>49 350.00</td> <td>12 337.50</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>674 144.00</td> <td>168 536.00</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immobilisations en cours</td> <td>870 000.00</td> <td>217 500.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>1 616 494.00</td> <td>404 123.50</td> </tr> </tbody> </table>	CHAPITRES		TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2023 (en €)	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2024 (art L 1612-1 CGCT)	20	Immobilisations Incorporelles	23 000.00	5 750.00	204	Subventions d'équipement versées	49 350.00	12 337.50	21	Immobilisations corporelles	674 144.00	168 536.00	23	Immobilisations en cours	870 000.00	217 500.00	TOTAL		1 616 494.00	404 123.50	Adoption à l'unanimité
CHAPITRES		TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2023 (en €)	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2024 (art L 1612-1 CGCT)																								
20	Immobilisations Incorporelles	23 000.00	5 750.00																								
204	Subventions d'équipement versées	49 350.00	12 337.50																								
21	Immobilisations corporelles	674 144.00	168 536.00																								
23	Immobilisations en cours	870 000.00	217 500.00																								
TOTAL		1 616 494.00	404 123.50																								
2024/004	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA TÊT (VOIRIE ET PLUVIAL) - ATTRIBUTION DES MARCHES	► DECIDE d'attribuer le lot 1 – VRD – Pluvial à l'entreprise STPR , sise 11 Rue des Vignes – 66160 LE BOULOU, comme proposé par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de 128 361.75 € HT (soit 96 827.25 € HT + PSE 31 534.50 € HT) ► AUTORISE M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité																								
2024/005	DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024	► ADOpte l'opération de la salle polyvalente d'activités jeunesse et city-stade telle que	Adoption à l'unanimité																								

	<p>SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE & CITY-STADE - ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT</p>	<p>présentée et APPROUVE le plan de financement ci-après :</p> <p>Plan financement DSIL 2024 - SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE (PERI ET EXTRA-SCOLAIRE) ÉQUIPÉE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE & CITY-STADE</p> <table border="1" data-bbox="751 210 1358 344"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiment</td> <td>602 499,20 €</td> <td>Participation CAF (environ 25%)</td> <td>224 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Photovoltaïque</td> <td>70 900,00 €</td> <td>Participation sollicitée Etat DSIL 2024</td> <td>308 048,49 €</td> </tr> <tr> <td>VRD, Aménagements extérieurs</td> <td>91 749,50 €</td> <td>Participation sollicitée Département</td> <td>69 948,64 €</td> </tr> <tr> <td>City-Stade</td> <td>55 955,00 €</td> <td>Participation sollicitée Région</td> <td>104 922,96 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires (SPS, CT, études de sol...)</td> <td>14 556,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>47 990,41 €</td> <td>Autofinancement commune</td> <td>176 730,02 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>883 650,11 €</td> <td>TOTAL</td> <td>883 650,11 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Bâtiment	602 499,20 €	Participation CAF (environ 25%)	224 000,00 €	Photovoltaïque	70 900,00 €	Participation sollicitée Etat DSIL 2024	308 048,49 €	VRD, Aménagements extérieurs	91 749,50 €	Participation sollicitée Département	69 948,64 €	City-Stade	55 955,00 €	Participation sollicitée Région	104 922,96 €	Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €			Maîtrise d'œuvre	47 990,41 €	Autofinancement commune	176 730,02 €	TOTAL	883 650,11 €	TOTAL	883 650,11 €	
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)																																	
Bâtiment	602 499,20 €	Participation CAF (environ 25%)	224 000,00 €																																
Photovoltaïque	70 900,00 €	Participation sollicitée Etat DSIL 2024	308 048,49 €																																
VRD, Aménagements extérieurs	91 749,50 €	Participation sollicitée Département	69 948,64 €																																
City-Stade	55 955,00 €	Participation sollicitée Région	104 922,96 €																																
Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €																																		
Maîtrise d'œuvre	47 990,41 €	Autofinancement commune	176 730,02 €																																
TOTAL	883 650,11 €	TOTAL	883 650,11 €																																
<p>2024/006</p>	<p>DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 - CREATION DU CENTRE D'INTERPRETATION D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DES CELLERES - ADOPTION OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT</p>	<p>► ADOpte l'opération du centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres telle que présentée et APPROUVE le plan de financement ci-après :</p> <p>Plan financement 2024 - Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres</p> <table border="1" data-bbox="751 533 1358 797"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement des bâtiments (estim février 2023)</td> <td>1 373 181,82 €</td> <td>Subvention attribuée Région "Grand Site Occitanie" (=9,5% HT)</td> <td>184 845,00 €</td> </tr> <tr> <td>Muséographie/scénographie (estim février 2023)</td> <td>389 160,84 €</td> <td>Subvention attribuée Département (=10% HT)</td> <td>203 121,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Participation espérée Fondation du patrimoine (=10% HT)</td> <td>200 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Participation espérée DETR 2024 (=25% HT)</td> <td>500 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT</td> <td>224 477,00 €</td> <td>Participation espérée Europe FEDER (=23,5% HT)</td> <td>462 111,18 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Participation Commune (=22% HT)</td> <td>436 742,48 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES</td> <td>1 986 819,66 €</td> <td>TOTAL RECETTES SUR LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES</td> <td>1 986 819,66 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Aménagement des bâtiments (estim février 2023)	1 373 181,82 €	Subvention attribuée Région "Grand Site Occitanie" (=9,5% HT)	184 845,00 €	Muséographie/scénographie (estim février 2023)	389 160,84 €	Subvention attribuée Département (=10% HT)	203 121,00 €			Participation espérée Fondation du patrimoine (=10% HT)	200 000,00 €			Participation espérée DETR 2024 (=25% HT)	500 000,00 €	Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT	224 477,00 €	Participation espérée Europe FEDER (=23,5% HT)	462 111,18 €			Participation Commune (=22% HT)	436 742,48 €	TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES	1 986 819,66 €	TOTAL RECETTES SUR LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES	1 986 819,66 €	<p>Adoption à la majorité</p>
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)																																	
Aménagement des bâtiments (estim février 2023)	1 373 181,82 €	Subvention attribuée Région "Grand Site Occitanie" (=9,5% HT)	184 845,00 €																																
Muséographie/scénographie (estim février 2023)	389 160,84 €	Subvention attribuée Département (=10% HT)	203 121,00 €																																
		Participation espérée Fondation du patrimoine (=10% HT)	200 000,00 €																																
		Participation espérée DETR 2024 (=25% HT)	500 000,00 €																																
Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT	224 477,00 €	Participation espérée Europe FEDER (=23,5% HT)	462 111,18 €																																
		Participation Commune (=22% HT)	436 742,48 €																																
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES	1 986 819,66 €	TOTAL RECETTES SUR LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES	1 986 819,66 €																																
<p>2024/007</p>	<p>INTEGRATION D'OFFICE DES VOIES ET EQUIPEMENTS ANNEXES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU LOTISSEMENT « LES COULOUMINES »</p>	<p>► EST FAVORABLE à l'intégration d'office sans indemnité dans le domaine public communal des voies et équipements annexes du lotissement des Couloumines (rue des Couloumines) et DEMANDE A M. LE PREFET DES P-O d'y procéder par arrêté ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces transferts et tout acte relatif à cette affaire.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>																																
<p>2024/008</p>	<p>APPROBATION DU PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID) 2024-2029</p>	<p>► APPROUVE le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs et sa convention d'application pour une durée de 6 ans</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>																																
<p>2024/009</p>	<p>CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES P-O</p>	<p>► APPROUVE la charte d'engagement et de désignation de signataire ci-jointe ;</p> <p>► DESIGNE M. Jean-Paul BILLES, Maire, en tant que signataire.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>																																
<p>2024/010</p>	<p>ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE-TENSION ENEDIS - CONVENTIONS DE SERVITUDES ET DE MISES A DISPOSITION</p>	<p>► APPROUVE les conventions de servitudes et de mise à disposition ci-jointes à passer avec ENEDIS sur les parcelles mentionnées ci-dessus ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer les conventions ainsi que tout acte se rapportant à cette affaire.</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>																																
<p>2024/011</p>	<p>CONVENTION DE COORDINATION POLICE MUNICIPALE / FORCES DE SECURITE DE L'ETAT</p>	<p>► APPROUVE la convention de coordination à passer entre la Police Municipale et les Forces de sécurité de l'Etat ci-annexée</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant</p>	<p>Adoption à l'unanimité</p>																																
<p>2024/012</p>	<p>CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES P-</p>	<p>► APPROUVE la convention ci-jointe relative à l'attribution d'une aide financière de</p>	<p>Adoption à la majorité</p>																																

	O/COMMUNE - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDES AUX COMMUNES - Contrats Bourgs-Centre – SUBVENTION CENTRE D'INTERPRETATION DES CELLERES	203 121 € par le Conseil Départemental des P-O au titre des contrats Bourgs-Centre pour la création d'un centre d'interprétation des celleres du Roussillon ; ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.	
2024/013	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LE SMTBV, LA COMMUNE ET L'ECURIE « L'As de Trèfle »	► APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexée à passer entre le SMTBV, la Commune et l'Ecurie « L'As de Trèfle » ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2024/014	CONVENTION DE PRESTATIONS - INTERVENTIONS DE CATALAN A L'ECOLE MATERNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024	► APPROUVE la convention ci-annexée à passer pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Commune et l'association APLEC à Perpignan pour les cours de langue catalane à raison de 3h/semaine à l'école maternelle ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2024/015	CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AM 173 - DELAISSE ROUTIER - RUE DU STADE	► DECIDE de céder : <ul style="list-style-type: none"> • Les parcelles AM 525 et 526 (soit 81 m²) au prix de 55 €/m² à M. et Mme SARRAHY Daniel et Nathalie, demeurant 2 Impasse des Vergers à PEZILLA LA RIVIERE (66370), propriétaires de la parcelle AM 160, soit un montant de 4 455 €. • La parcelle AM 524 (soit 44 m²) au prix de 55 €/m² à Mme SOULE Christine, demeurant 4 rue de la Cloche d'Or à PERPIGNAN (66000) et Mme SOULE Nadine, demeurant 77 chemin des Trascamps à PUJAUT (30131), propriétaires de la parcelle AM 172, soit un montant de 2 420 €. ► DESIGNE Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170- pour la passation des actes notariés ; ► AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à ces cessions.	Adoption à l'unanimité
2024/016	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	► APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal.	Adoption à l'unanimité

Liste des délibérations publiée et affichée le : 13/02/2024